

RCS : THONON LES BAINS

Code greffe : 7402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de THONON LES BAINS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00357

Numéro SIREN : 523 394 724

Nom ou dénomination : PARKER HANNIFIN MANUFACTURING France

Ce dépôt a été enregistré le 08/03/2022 sous le numéro de dépôt B2022/001148

BILAN ACTIF

Désignation de l'entreprise : PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE SAS
 Adresse de l'entreprise : 17 Rue des Buchillons Ville La Grand, 74112 ANNEMASSE
 N° SIRET : 52339472400018
 Code APE : 2814Z
 Durée de l'exercice (en mois) : 12 mois
 Durée de l'exercice précédent : 12 mois
 Date d'édition : 20/10/2021

Parker Hannifin

SAS

Buchillons

74112 Annemasse Cedex
 Téléphone 04 50 87 80 80
 Télécopie 04 50 37 86 85

Copie certifiée conforme
 à l'original.

	Brut	Amortissement	12 mois 01/07/2020 - 30/06/2021	12 mois 01/07/2019 - 30/06/2020
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 071 130,03	4 334 686,66	2 736 443,37	2 767 856,59
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de développement	-	-	-	-
Concessions brevets et droits similaires	2 077 693,82	1 900 667,93	177 025,69	192 787,72
Fonds commercial	2 470 163,75	-	2 470 163,75	2 470 163,75
Autres immobilisations incorporelles	2 523 272,66	2 434 018,73	89 253,93	104 905,12
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	155 143 549,61	108 623 691,93	46 519 857,68	45 802 227,54
Terrains	7 246 290,58	667 809,61	6 578 480,97	6 660 601,68
Constructions	31 821 645,08	17 202 121,30	14 619 523,78	15 122 694,90
Installations techniques, matériel et outillage industriels	107 903 667,04	86 023 684,02	21 879 983,02	20 089 824,95
Autres immobilisations corporelles	5 956 776,96	4 698 969,72	1 257 807,24	985 335,24
Immobilisations en cours	2 138 169,95	31 107,28	2 107 062,67	2 943 770,77
Avances et acomptes	77 000,00	-	77 000,00	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	147 456,59	-	147 456,59	199 381,33
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	76,20	-	76,20	76,20
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	147 380,39	-	147 380,39	199 305,13
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	162 362 136,23	112 958 378,59	49 403 757,64	48 769 465,46
STOCKS ET EN COURS				
Matières premières, approvisionnements	-	-	-	-
En cours de production de biens	-	-	-	-
En cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES EN COURS				
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	1 266 921,38
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	19 850 500,72	-	19 850 500,72	7 773 984,47
Autres créances	115 260 759,74	-	115 260 759,74	126 446 685,21
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	231,84	-	231,84	23 047,79
Charges constatées d'avance	1 300 625,41	-	1 300 625,41	912 286,65
TOTAL ACTIF CIRCULANT	136 412 117,71	-	136 412 117,71	136 422 925,50
COMPTES DE REGULARISATION				
Frais d'émission d'emprunt à étaler	-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
Ecart de conversion actif	12 709,13	-	12 709,13	7 070,77
TOTAL BILAN ACTIF	298 786 963,07	112 958 378,59	185 828 584,48	185 199 461,73

BILAN PASSIF

Désignation de l'entreprise : PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE SAS
 Adresse de l'entreprise : 17 Rue des Buchillons Ville La Grand, 74112 ANNEMASSE
 N° SIRET : 52339472400018
 Code APE : 2814Z
 Durée de l'exercice (en mois) : 12 mois
 Durée de l'exercice précédent : 12 mois
 Date d'édition : 20/10/2021

	12 mois 01/07/2020 - 30/06/2021	12 mois 01/07/2019 - 30/06/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	16 862 300,00	16 862 300,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 239 969,92	7 239 969,92
Ecart de réévaluation	-	-
Réserve légale	1 686 230,00	1 686 230,00
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	104 626 375,61	101 721 760,43
Report à nouveau	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 613 791,72	5 404 615,18
Subventions d'investissement	4 410,72	4 410,72
Provisions réglementées	6 486 761,87	6 985 575,31
CAPITAUX PROPRES	139 519 839,84	139 904 861,56
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
AUTRES FONDS PROPRES	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	2 110 530,73	2 432 310,16
Provisions pour charges	13 932 958,00	13 442 753,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16 043 488,73	15 875 063,16
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 030,00	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
DETTES D'EXPLOITATIONS ET COMPTES RATTACHES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 974 318,34	7 188 324,85
Dettes fiscales et sociales	20 329 821,55	21 044 390,85
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	149 757,00	187 102,90
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	809 329,02	995 215,77
Produits constatés d'avance	-	-
DETTES	30 265 255,91	29 415 034,37
Ecart de conversion passif	-	4 502,64
TOTAL PASSIF	185 828 584,48	185 199 461,73
TOTAL BILAN PASSIF	185 828 584,48	185 199 461,73

COMPTE DE RESULTAT

Désignation de l'entreprise : PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE SAS
 Adresse de l'entreprise : 17 Rue des Buchillons Ville La Grand, 74112 ANNEMASSE
 N° SIRET : 52339472400018
 Code APE : 2814Z
 Durée de l'exercice (en mois) : 12 mois
 Durée de l'exercice précédent : 12 mois
 Date d'édition : 20/10/2021

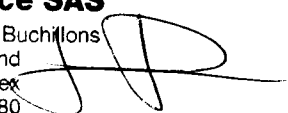
	12 mois 01/07/2020 - 30/06/2021	12 mois 01/07/2019 - 30/06/2020	Variation	Pourcentage
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	-	-	-	#DIV/0!
Production vendue de biens	4 284,41	2 805,07	1 479,34	52,74 %
Production vendue de services	117 992 114,64	121 965 762,14	(3 973 647,50)	(3,26) %
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	117 996 399,05	121 968 567,21	(3 972 168,16)	(3,26) %
Production stockée	-	-	-	#DIV/0!
Production immobilisée	-	-	-	#DIV/0!
Subventions d'exploitation	101 991,49	27 482,40	74 509,09	271,12 %
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	3 900 969,70	3 875 550,23	25 419,47	0,66 %
Autres produits	58 228,80	28 220,86	28 007,94	99,25 %
PRODUITS D'EXPLOITATION	122 055 589,04	125 899 820,70	(3 844 231,66)	(3,05) %
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	29 270,10	29 640,94	(370,84)	(1,25) %
Variation de stock	-	-	-	#DIV/0!
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 506 731,27	1 718 517,50	(211 786,23)	(12,32) %
Variation de stock	-	-	-	#DIV/0!
Autres achats et charges externes	34 044 989,41	36 335 130,04	(2 290 140,63)	(6,30) %
Impôts, taxes et versements assimilés	3 872 068,92	4 067 053,18	(194 984,26)	(4,79) %
Salaires et traitements	45 545 583,38	45 651 407,14	(105 823,76)	(0,23) %
Charges sociales	20 436 899,86	20 054 718,86	381 981,00	1,90 %
Dotations d'exploitation sur immobilisations (amortissements)	5 957 175,76	5 703 257,81	253 918,15	4,45 %
Dotations d'exploitation sur immobilisations (provisions)	-	11 727,09	(11 727,09)	(100,00) %
Dotations d'exploitation sur actif circulant	-	-	-	#DIV/0!
Dotations d'exploitation pour risques et charges	2 450 458,73	1 774 929,28	675 529,45	38,06 %
Autres charges	136 077,04	103 658,05	32 418,99	31,27 %
CHARGES D'EXPLOITATION	113 979 034,47	115 450 039,69	(1 471 005,22)	(1,27) %
RESULTAT D'EXPLOITATION	8 076 554,57	10 449 781,01	(2 373 226,44)	(22,71) %
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée	-	-	-	#DIV/0!
Perte supportée ou bénéfice transféré	-	-	-	#DIV/0!
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations	-	-	-	#DIV/0!
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-	-	#DIV/0!
Autres intérêts et produits assimilés	1 667,75	6 713,59	(5 045,84)	(75,16) %
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-	-	#DIV/0!
Différences positives de change	-	34 674,97	(34 674,97)	(100,00) %
Produits nets sur cessions de VMP	-	-	-	#DIV/0!
PRODUITS FINANCIERS	1 667,75	41 388,56	(39 720,81)	(95,97) %
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amortissements	-	-	-	#DIV/0!
Intérêts et charges assimilées	-	943,77	(943,77)	(100,00) %
Différences négatives de change	-	-	-	#DIV/0!
Charges nettes sur cessions de VMP	-	-	-	#DIV/0!
CHARGES FINANCIERES	-	943,77	(943,77)	(100,00) %
RESULTAT FINANCIER	1 667,75	40 444,79	(38 777,04)	(95,88) %
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	8 078 222,32	10 490 225,80	(2 412 003,48)	(22,99) %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	38 712,11	8 084,83	30 627,28	378,82 %
Produits exceptionnels sur opérations en capital	186 903,64	1 858,00	185 045,64	9 959,40 %
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 191 136,14	1 476 571,25	(285 435,11)	(19,33) %
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 416 751,89	1 486 514,08	(69 762,19)	(4,69) %
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	55 448,90	35 358,09	20 090,81	56,82 %
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	184 015,42	4 906,30	179 109,12	3 650,59 %
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 010 528,60	759 525,00	251 003,60	33,05 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 249 992,92	799 789,39	450 203,53	56,29 %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	166 758,97	686 724,69	(519 965,72)	(75,72) %
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	4 534 703,90	3 350 902,34	1 183 801,56	35,33 %
Impôts sur les bénéfices	1 096 485,67	2 421 432,97	(1 324 947,30)	(54,72) %
TOTAL DES PRODUITS	123 474 008,68	127 427 723,34	(3 953 714,66)	(3,10) %
TOTAL DES CHARGES	120 860 216,96	122 023 108,16	(1 162 891,20)	(0,95) %
BENEFICE OU PERTE	2 613 791,72	5 404 615,18	(2 790 823,46)	(51,64) %

*Copie certifiée conforme à
l'original*

Parker Hannifin

Manufacturing France SAS

Z.I du Mont-Blanc - 17, rue des Buchillons
CS 80524 - Ville-la-Grand
74112 Annemasse Cedex
Téléphone 04 50 87 80 80
Télécopie 04 50 37 86 85



PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE

Société par actions simplifiée

17 rue des Buchillons

Zone Industrielle du Mont Blanc

BP 524 VILLE LA GRAND,

ANNEMASSE CEDEX 74112

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2021

PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE

Société par actions simplifiée

17 rue des Buchillons
Zone Industrielle du Mont Blanc
BP 524 VILLE LA GRAND,
ANNEMASSE CEDEX 74112

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2021

À l'associé unique de la société PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

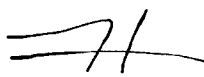
Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 17 décembre 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Stéphane MENARD

BILAN ACTIF

Désignation de l'entreprise : PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE SAS
 Adresse de l'entreprise : 17 Rue des Buchillons Ville La Grand, 74112 ANNEMASSE
 N° SIRET : 52339472400018
 Code APE : 2814Z
 Durée de l'exercice (en mois) : 12 mois
 Durée de l'exercice précédent : 12 mois
 Date d'édition : 20/10/2021

	Brut	Amortissement	12 mois 01/07/2020 - 30/06/2021	12 mois 01/07/2019 - 30/06/2020
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 071 130,03	4 334 686,66	2 736 443,37	2 767 856,59
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de développement	-	-	-	-
Concessions brevets et droits similaires	2 077 693,62	1 900 667,93	177 025,69	192 787,72
Fonds commercial	2 470 163,75	-	2 470 163,75	2 470 163,75
Autres immobilisations incorporelles	2 523 272,66	2 434 018,73	89 253,93	104 905,12
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	155 143 549,61	108 623 691,93	46 519 857,68	45 802 227,54
Terrains	7 246 290,58	667 809,61	6 578 480,97	6 660 601,68
Constructions	31 821 645,08	17 202 121,30	14 619 523,78	15 122 694,90
Installations techniques, matériel et outillage industriels	107 903 667,04	86 023 684,02	21 879 983,02	20 089 624,95
Autres immobilisations corporelles	5 956 776,96	4 698 969,72	1 257 807,24	985 335,24
Immobilisations en cours	2 138 169,95	31 107,28	2 107 062,67	2 943 770,77
Avances et acomptes	77 000,00	-	77 000,00	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	147 456,59	-	147 456,59	199 381,33
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	76,20	-	76,20	76,20
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	147 380,39	-	147 380,39	199 305,13
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	162 362 136,23	112 958 378,59	49 403 757,64	48 769 465,46
STOCKS ET EN COURS				
Matières premières, approvisionnements	-	-	-	-
En cours de production de biens	-	-	-	-
En cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES EN COURS				
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	1 266 921,38
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	19 850 500,72	-	19 850 500,72	7 773 984,47
Autres créances	115 260 759,74	-	115 260 759,74	126 446 685,21
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	231,84	-	231,84	23 047,79
Charges constatées d'avance	1 300 625,41	-	1 300 625,41	912 286,65
TOTAL ACTIF CIRCULANT	136 412 117,71	-	136 412 117,71	136 422 925,50
COMPTES DE REGULARISATION				
Frais d'émission d'emprunt à évaluer	-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
Ecart de conversion actif	12 709,13	-	12 709,13	7 070,77
TOTAL BILAN ACTIF	298 786 963,07	112 958 378,59	185 828 584,48	185 199 461,73

BILAN PASSIF

Désignation de l'entreprise : PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE SAS
 Adresse de l'entreprise : 17 Rue des Buchillons Ville La Grand, 74112 ANNEMASSE
 N° SIRET : 52339472400018
 Code APE : 2814Z
 Durée de l'exercice (en mois) : 12 mois
 Durée de l'exercice précédent : 12 mois
 Date d'édition : 20/10/2021

	12 mois 01/07/2020 - 30/06/2021	12 mois 01/07/2019 - 30/06/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	16 862 300,00	16 862 300,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 239 969,92	7 239 969,92
Ecart de réévaluation	-	-
Réserve légale	1 686 230,00	1 686 230,00
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	104 626 375,61	101 721 760,43
Report à nouveau	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 613 791,72	5 404 615,18
Subventions d'investissement	4 410,72	4 410,72
Provisions réglementées	6 486 761,87	6 985 575,31
CAPITAUX PROPRES	139 519 839,84	139 904 861,56
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	-	-
AUTRES FONDS PROPRES	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	2 110 530,73	2 432 310,16
Provisions pour charges	13 932 958,00	13 442 753,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16 043 488,73	15 875 063,16
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 030,00	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
DETTES D'EXPLOITATIONS ET COMPTES RATTACHES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 974 318,34	7 188 324,85
Dettes fiscales et sociales	20 329 821,55	21 044 390,85
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	149 757,00	187 102,90
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	809 329,02	995 215,77
Produits constatés d'avance	-	-
DETTES	30 265 255,91	29 415 034,37
Ecart de conversion passif	-	4 502,64
TOTAL PASSIF	185 828 584,48	185 199 461,73
TOTAL BILAN PASSIF	185 828 584,48	185 199 461,73

COMPTE DE RESULTAT

Désignation de l'entreprise : PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE SAS
 Adresse de l'entreprise : 17 Rue des Buchillons Ville La Grand, 74112 ANNEMASSE
 N° SIRET : 52339472400018
 Code APE : 2814Z
 Durée de l'exercice (en mois) : 12 mois
 Durée de l'exercice précédent : 12 mois
 Date d'édition : 20/10/2021

	12 mois 01/07/2020 - 30/06/2021	12 mois 01/07/2019 - 30/06/2020	Variation	Pourcentage
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	-	-	-	#DIV/0!
Production vendue de biens	4 284,41	2 805,07	1 479,34	52,74 %
Production vendue de services	117 982 114,64	121 965 762,14	(3 973 647,50)	(3,26) %
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	117 986 399,05	121 968 567,21	(3 972 168,16)	(3,26) %
Production stockée	-	-	-	#DIV/0!
Production immobilisée	-	-	-	#DIV/0!
Subventions d'exploitation	101 991,49	27 482,40	74 509,09	271,12 %
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	3 900 969,70	3 875 550,23	25 419,47	0,66 %
Autres produits	56 226,80	28 220,86	28 007,94	99,25 %
PRODUITS D'EXPLOITATION	122 055 589,04	125 899 820,70	(3 844 231,66)	(3,05) %
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	29 270,10	29 640,94	(370,84)	(1,25) %
Variation de stock	-	-	-	#DIV/0!
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 506 731,27	1 718 517,50	(211 786,23)	(12,32) %
Variation de stock	-	-	-	#DIV/0!
Autres achats et charges externes	34 044 989,41	36 335 130,04	(2 290 140,63)	(6,30) %
Impôts, taxes et versements assimilés	3 872 068,92	4 067 053,18	(194 984,26)	(4,79) %
Salaires et traitements	45 545 563,38	45 651 407,14	(105 843,76)	(0,23) %
Charges sociales	20 436 699,86	20 054 718,86	381 981,00	1,90 %
Dotations d'exploitation sur immobilisations (amortissements)	5 957 175,76	5 703 257,61	253 918,15	4,45 %
Dotations d'exploitation sur immobilisations (provisions)	-	11 727,09	(11 727,09)	(100,00) %
Dotations d'exploitation sur actif circulant	-	-	-	#DIV/0!
Dotations d'exploitation pour risques et charges	2 450 458,73	1 774 929,28	675 529,45	38,06 %
Autres charges	136 077,04	103 658,05	32 418,99	31,27 %
CHARGES D'EXPLOITATION	113 979 034,47	115 450 039,69	(1 471 005,22)	(1,27) %
RESULTAT D'EXPLOITATION	8 076 554,57	10 449 781,01	(2 373 226,44)	(22,71) %
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée	-	-	-	#DIV/0!
Perte supportée ou bénéfice transféré	-	-	-	#DIV/0!
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations	-	-	-	#DIV/0!
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-	-	#DIV/0!
Autres intérêts et produits assimilés	1 667,75	6 713,59	(5 045,84)	(75,16) %
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-	-	#DIV/0!
Différences positives de change	-	34 674,97	(34 674,97)	(100,00) %
Produits nets sur cessions de VMP	-	-	-	#DIV/0!
PRODUITS FINANCIERS	1 667,75	41 388,56	(39 720,81)	(95,97) %
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amortissements	-	-	-	#DIV/0!
Intérêts et charges assimilées	-	943,77	(943,77)	(100,00) %
Différences négatives de change	-	-	-	#DIV/0!
Charges nettes sur cessions de VMP	-	-	-	#DIV/0!
CHARGES FINANCIERES	-	943,77	(943,77)	(100,00) %
RESULTAT FINANCIER	1 667,75	40 444,79	(38 777,04)	(95,88) %
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	8 078 222,32	10 490 225,80	(2 412 003,48)	(22,99) %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	38 712,11	8 084,83	30 627,28	378,82 %
Produits exceptionnels sur opérations en capital	186 903,64	1 858,00	185 045,64	9 959,40 %
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 191 136,14	1 476 571,25	(285 435,11)	(19,33) %
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 416 751,89	1 486 514,08	(69 762,19)	(4,89) %
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	55 448,00	35 358,09	20 090,91	56,82 %
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	184 015,42	4 906,30	179 109,12	3 650,59 %
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 010 528,60	759 525,00	251 003,60	33,05 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 249 992,02	799 789,39	450 203,63	56,29 %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	166 758,97	686 724,69	(519 965,72)	(75,72) %
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	4 534 703,90	3 350 902,34	1 183 801,56	35,33 %
Impôts sur les bénéfices	1 096 485,67	2 421 432,97	(1 324 947,30)	(54,72) %
TOTAL DES PRODUITS	123 474 008,88	127 427 723,34	(3 953 714,66)	(3,10) %
TOTAL DES CHARGES	120 860 216,96	122 023 108,16	(1 162 891,20)	(0,95) %
BENEFICE OU PERTE	2 613 791,72	5 404 615,18	(2 790 823,46)	(51,64) %

PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE SAS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2021

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Présentation de la société

Parker Hannifin Manufacturing France SAS est une société qui opère tel un fabricant à façon qui met à disposition ses moyens humains, techniques et logistiques nécessaires à la bonne exécution du travail à façon à rendre à Parker Hannifin EMEA Sarl, Etoy

Ces activités sont conduites dans 11 établissements principaux situés à Annemasse, Wissembourg, Evreux, Contamine, Vierzon, Saint Ouen, Longvic, Malestroit, Baillé, Muzillac et Colombes.

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice clos au 30 juin 2021 a eu une durée de 12 mois.

La nouvelle structure juridique du groupe Parker en France élaborée dans le cadre du modèle EBI (European Business Initiatives) est devenue effective au 1^{er} Juillet 2011, date de prise d'effet de l'apport partiel d'actifs de Parker Hannifin France SAS vers Parker Hannifin Mont-Blanc SAS, devenue au 1^{er} Juillet Parker Hannifin Manufacturing France SAS. A travers cet apport, Parker Hannifin France SAS contribuait son activité industrielle à la société bénéficiaire. La finalisation du modèle EBI, matérialisée par la cession des stocks à PH Europe Sarl, est intervenue au 1^{er} avril 2012.

L'exercice clos le 30 juin 2021 marque donc la dixième année complète déroulée sous le modèle EBI (European Business Initiatives), modèle sous lequel la société opère en qualité de fournisseur de travail à façon de PH EMEA Sarl, depuis janvier 2017, suite au transfert de l'activité précédemment exercée par PH Europe Sarl vers cette nouvelle entité.

Cet exercice a été marqué par les événements suivants :

- Le contrôle fiscal débuté le 8 octobre 2019 et couvrant les exercices clos au 30 juin 2017 et 30 juin 2018 a conduit à une proposition de rectification de 240 082 euros notifié le 28 juin 2021 et à la constatation d'une provision de ce montant dans les comptes de l'exercice.

Une demande de réduction de la base du redressement envisagé sur le prix de cession de l'activité de distribution de l'ancien établissement secondaire belge de la société a été envoyée à l'Administration fiscale le 25 Août 2021. Au 19 octobre 2021, cette demande de réduction a été acceptée par l'Administration fiscale portant le redressement final à 79 267 euros, y inclus un montant estimé de 2 307 euros au titre

des intérêts de retard non mentionnés dans le courrier du 19 octobre.

Nonobstant le retour progressif des salariés sur leur lieu de travail au cours de l'année, tout en respectant les règles de distanciation, de jauge du nombre de présences et d'hygiène, mettant ainsi fin au travail à distance instauré dans le cadre des mesures sanitaires de l'épidémie du Covid-19, il n'y a pas d'autres faits marquants concernant la société sur l'année fiscale 2021.

II - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés le 30 juin 2021 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 ainsi que les avis et recommandations ultérieurs du CNC.

Les principes comptables suivants ont notamment été respectés :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont valorisées au cours du jour de l'opération.

La différence entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal fait l'objet d'un amortissement dérogatoire.

Incorporelles

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Les dépenses engagées dans le cadre du développement de logiciels informatiques sont comptabilisées en charge.

Les fonds commerciaux figurant à l'actif ne remplissent pas les conditions pour être amortis, notamment en raison de leur caractère fongible, de l'absence d'échéance quant à la durée d'exploitation et de l'impossibilité d'un suivi distinct dans le temps en raison de leur dilution avec des fonds de commerce générés en interne. Les fonds commerciaux font donc l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur significative apparaît. Ces tests sont basés sur une appréciation globale de la valeur recouvrable, conformément au règlement CRC 2002-10. La société s'assure ainsi que les données prévisionnelles, ne remettent pas en cause l'évaluation de l'actif. Les fonds commerciaux intègrent les malis de fusion constatés lors de transmissions universelles de patrimoine.

Corporelles

L'amortissement comptable des immobilisations corporelles est calculé :

- suivant le mode linéaire ou dégressif pour les immobilisations dont la valeur nette au 30 juin 2005 était inférieure à 5000 €, en fonction des durées d'usages.
- suivant le mode linéaire, et en fonction des durées d'utilisations, pour les immobilisations acquises dans l'exercice et celles dont les valeurs nettes au 30 juin 2005 étaient supérieures à 5 000 €.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire ou dégressif sur leur durée d'utilisation.

Les principales durées estimées d'utilisation des biens peuvent être résumées comme suit :

Type d'immobilisations	Ancienne durée d'usage	Nouvelle durée d'utilité
Aménagements des terrains	8 à 10 ans	20 ans
Constructions	20 ans	20 à 40 ans
Agencements des constructions	8 à 10 ans	5 à 40 ans
Mobilier de bureau	6 ans 2/3	10 ans
Matériel administratif	5 ans	5 ans
Matériel de transport	4 ans	10 ans

Matériel et outillage industriel	3 à 6 ans	4 à 20 ans
Matériel informatique	3 à 4 ans	3 ans

2.3 Stocks

La société n'est propriétaire d'aucun stock.

2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.5 Emprunts et dettes financières

Le poste emprunts et dettes financières divers est à zéro.

Les produits d'intérêts de K€ 2 proviennent d'intérêts perçus de la City Bank dans le cadre de la gestion des notes de frais.

2.6 Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur.

2.7 Provisions pour risques et charges

Litiges

D'une manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est impliquée fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et les provisions jugées nécessaires sont constituées pour couvrir les risques estimés.

2.8 Indemnités de départ à la retraite et médailles du travail

Les engagements relatifs aux Indemnités de Départ à la Retraite et aux médailles du travail sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalité. Les engagements ainsi calculés par la société Hewitt, sont comptabilisés en provision pour risques et charges.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 30/06/2021 sont les suivantes :

Taux actualisation : 0.76 %

Taux de revalorisation des salaires : 3.00%

2.9 Intégration fiscale

La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale du groupe Parker Hannifin France dont la société mère est Parker Hannifin France Holding SAS. La société se trouve dans une situation identique à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément.

2.10 Opérations en devises

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties au cours de clôture de l'exercice.

2.11 Chiffre d'affaires

La société constate le chiffre d'affaires lorsque les critères suivants sont remplis :

- il existe une preuve manifeste d'un accord conformément aux pratiques commerciales et aux procédures habituelles de la société en matière d'enregistrement des opérations de vente,
- il y a eu livraison ou prestation de service et le client est entré en possession des produits vendus, il en assume les risques et peut en tirer profit,
- le prix proposé par le vendeur à l'acheteur est fixé ou peut être déterminé,
- le recouvrement est raisonnablement garanti.

2.12 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend des éléments provenant des activités ordinaires anormaux dans leur montant ou leur incidence, ou survenant rarement, ainsi que des éléments ne provenant pas des activités ordinaires.

III - NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

Le poste fonds de commerce de K€ 2 470 a été reçu lors de l'apport partiel d'actif, il correspond à l'apport par Parker Hannifin France SAS des éléments suivants :

- Le poste fonds de commerce reçu de Parvex SAS en janvier 2011, pour un total de K€ 1 409 (mali technique comptabilisé par Parvex lors la Transmission Universelle de Patrimoine réalisée à son bénéfice par la société SSD Drives en mars 2006)
- Le mali technique dégagé lors de la fusion avec Parvex SAS de janvier 2011, pour un total de K€ 1 061.

Il a été comptabilisé sur l'exercice la sortie des comptes du poste frais de développement présent l'an passé pour K€ 292 en valeur brute et cumul amorti, poste qui correspondait aux sommes reçues lors de l'apport partiel du 1^{er} juillet 2011. Ces frais de développement entièrement dépréciés avaient eux-mêmes été repris chez Parker Hannifin France SAS en janvier 2011 pour K€ 292 suite à la fusion Parvex.

Après sortie de l'actif de brevets entièrement amortis d'une valeur brute de K€ 1 129, les concessions brevets et droits similaires figurant au bilan de la société pour une valeur brute de K€ 2 078 proviennent de l'apport partiel d'actif du 1^{er} juillet 2011 pour K€ 1 779, de l'apport d'Olaer pour K€ 31 et d'acquisition du site de Colombes pour K€ 268. Ils sont amortis à hauteur de K€ 1 901.

Les autres immobilisations incorporelles (logiciels) sont principalement constituées des éléments reçus lors de l'apport du 1^{er} juillet 2011, soit K€ 3 724 en valeur brute et K€ 3 552 en cumul amorti.

Après mises au rebut d'immobilisations entièrement amorties pour une valeur brute de K€ 1 071, les montants figurant au bilan du 30 juin 2021 sont de K€ 2 523 en valeur brute et K€ 89 en valeur nette.

Les acquisitions de l'exercice s'élèvent à K€ 23.

Les amortissements dérogatoires ont fait l'objet d'une reprise de K€ 1.

3.2 Immobilisations corporelles

Les acquisitions et virements de postes à postes de l'exercice, déduction faite des entrées provenant du poste immobilisations en cours pour K€ 5 165 se sont élevés à K€ 6 853.

La dotation aux amortissements comptables de l'exercice s'est élevée à K€ 5 903 en résultat d'exploitation, et K€ 41 en résultat exceptionnel.

Les amortissements dérogatoires ont fait l'objet d'une dotation de K€ 692 et d'une reprise de K€ 1 190.

Les immobilisations corporelles et incorporelles cédées ou mises au rebut représentent en valeur brute un montant de K€ 5 512 dégageant une moins-value fiscale globale de K€ 2.

Les tableaux suivants récapitulent les mouvements sur immobilisations et amortissements.

Immobilisations brutes

	Solde 30/06/20	Acquisitions et virements postes à postes	Diminutions : Sorties et virements postes à postes	Solde 30/06/21
Frais d'établissement et développement Total I	291 645		291 645	0
Autres postes d'immob incorporelles Total II	9 249 450	23 014	2 201 334	7 071 130
Terrains	7 246 291			7 246 291
Constructions sur sol propre	21 917 090			21 917 090
Constructions : inst.gén,agenc. et aménag.	9 439 276	808 054	342 774	9 904 556
Instal. techn., matériel et outillage industriel	104 289 004	6 177 420	2 562 757	107 903 667
Instal. générales, agenc., aménag. Divers	824 050	410 304	22 550	1 211 804
Matériel de transport	63 224			63 224
Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 417 250	239 836	343 471	4 313 615
Emballages récupérables et divers	424 947		56 813	368 134
Immobilisations corporelles en cours	2 998 741	4 304 556	5 165 128	2 138 169
Avances et acomptes		77 000		77 000
Total III	151 619 873	12 017 170	8 493 493	155 143 550
Autres participations	76			76
Prêts et autres immobilisations financières	199 306	50 732	102 657	147 381
Total IV	199 382	52 732	102 657	147 457
Total général (I + II + III + IV)	161 360 350	12 090 916	11 089 129	162 362 137

Amortissements

	Solde 30/06/20	Augmentations de l'exercice en Euros	Diminutions Eléments sortis et reprises en Euros	Solde 30/06/21
Frais d'Etablissement et développement Total I	291 645		291 645	291 645
Autres postes d'immob incorporelles Total II	6 481 593	54 427	2 201 234	4 334 686
Terrains	585 689	82 121		667 810
Constructions sur sol propre	13 362 426	1 167 619	335 818	14 194 227
Constructions : inst.gén, agenc. et aménag.	2 872 244	166 157	29 506	3 007 895
Instal. techn.,matériel et outillage industriel	84 199 180	4 203 246	2 378 742	86 023 684
Instal. générales, agenc., aménag. Divers	672 661	53 091		725 752
Matériel de transport	63 055			63 055
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 314 847	278 248	332 799	3 260 296
Emballages récupérables et divers	693 572	6 507	50 213	649 866
Total III	105 762 674	5 956 989	3 127 078	108 592 585
Total général (I + II + III)	112 535 912	6 011 416	5 620 057	112 927 271

3.3 Echéances des créances

L'ensemble des créances, soit K€ 136 559 est à moins d'un an.

3.4 Stocks

L'entreprise ne détient pas de stocks.

3.5 Capital social

Le capital social est composé de 168 623 actions d'une valeur nominale de € 100 détenues à 100 % par la société Parker Hannifin France SAS.

3.6 Tableau de variation des capitaux propres

	K€
Capitaux propres au 30 juin 2020	139 905
Résultat de l'exercice	2 614
Dividendes versés	(2 500)
Mouvement Subventions d'investissement	(0)
Mouvements des provisions réglementées	<u>(499)</u>
Capitaux propres au 30 juin 2021	139 520

3.7 Provisions pour risques et charges

(en K€)	30 juin 2020	Augmentation de l'exercice	Reprise de l'exercice consommée	Reprise de l'exercice non consommée	30 juin 2021
Provisions pour litiges	16				16
Provisions pour garanties données aux clients	9		9		0
Provisions pour pertes de changes	7	12	7		12
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	12 827	850	533	64	13 080
Autres provisions pour risques et charges	3 016	1 588	1 733	176	2 695
Provision pour impôts	0	240			240
Total	15 875	2 690	2 273	249	16 043

Les reprises de la rubrique « Autres provisions pour risques et charges » sont composées à hauteur de K€ 147 de la reprise de la provision relatives aux restructurations, pour K€ 212 d'une reprise de provision pour pollution du site de Malestroit, de reprises liées à des contentieux avec des salariés ou anciens salariés pour K€ 1 236, et enfin, pour K€ 66 à la reprise de provision médailles du travail.

Les dotations de l'année liées à des contentieux avec des salariés ou anciens salariés s'élèvent à K€ 711, celle liée au départ du site de Vaulx en Velin à K € 662, la dotation

pour dépollution du site de Malestroit à K€ 98, celle liée à l'ancien bâtiment de Dijon à K€ 53 et la dotation pour médailles du travail se monte K€ 63.

Le poste provision pour impôts est constitué de la dotation liée au contrôle des exercices 2017 et 2018.

3.8 Emprunts et dettes financières

Le poste emprunts et dettes financières divers est nul suite au remboursement des sommes dues à Parker Hannifin France Finance au cours de l'exercice dernier.

3.9 Echéances des dettes

L'ensemble des dettes de la société est à moins d'un an.

3.10 Entreprises liées

Les principaux postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

(En K€)	30 juin 2021	30 juin 2020
Participations		
Prêts Immobilisés		
Créances clients et comptes rattachés	19 756	7 704
Autres créances	112 049	123 141
Emprunts et dettes financières		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	(1 260)	(869)
Dettes sur Immobilisations		
Autres dettes	(663)	(941)
Total créances / (dettes)	129 882	129 035

3.11 Charges constatées d'avance et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à K€ 1 301 à fin juin 2021 et correspondent à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement.

Produits constatés d'avance

La société ne constate aucun produit constaté d'avance.

3.12 Ecart de conversion

Une provision de K€ 13 a été comptabilisée à fin juin 2021 pour couvrir les pertes de change latentes.

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

(en K€)	30 juin 2021	30 juin 2020	Variation
France :			
- à des clients hors groupe	60	89	(29)
- à des sociétés apparentées	84	84	0
Ventes à l'étranger :			
- à des clients étrangers			
- à des sociétés apparentées	117 852	121 796	(3 944)
Total	117 996	121 969	(3 973)

4.2 Produits et charges avec les entreprises liées

(En K€)	30 juin 2021	30 juin 2020
Produits d'exploitation	118 947	122 785
Charges d'exploitation	(4 400)	(4 752)
Produits financiers		
Charges financières		
Charges exceptionnelles		

4.3 Résultat exceptionnel

(En K€)	30 juin 2021	30 juin 2020
Pdts et Indemnité Transfert Dettes		
Div prov. (Dot)/Rep Net		76
Dot/Repr Provision Investissement		
PPHP et amort dérogatoires	499	442
Provision pour impôts (Dot)/Rep Net	(240)	249
Résultat cessions d'immobilisations	3	(4)
Dot amortissements exceptionnels	(78)	(51)
Verst. CPAM Côte d'or (amiante)		
Remboursement Organic		
Divers Produits et Charges Net	(17)	(26)
Abandon créance Legris Inde		
(Charges nettes) produits	167	686

Des précisions concernant les postes dotations et reprises sur provisions sont fournies au paragraphe 3.7, notamment en matière de provisions pour impôts et d'autres provisions pour risques et charges.

La rubrique « PPHP et amortissements dérogatoires » correspond au solde dotations / reprises d'amortissements dérogatoires de K€ 499.

4.4 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices entre la partie imputable aux éléments courants et exceptionnels se présente comme suit :

	Résultat avant impôt	Impôt			Résultat net	
		Théorique	Déficits à imputer	Comptable	Théorique	Comptable
Résultat courant						
Court Terme	8 078	2 259	-	2 259	5 819	5 819
Long Terme						
Résultat exceptionnel et participation des salariés	-	-	-	-	-	-
Court Terme	(4 368)	(1 163)	-	(1 163)	(3 205)	(3 205)
Long Terme	-	-	-	-	-	-
Total	3 710	1 096	-	1 096	2 614	2 614

4.5 Accroissement et allègement de la dette future d'impôts

Les éléments entraînant un décalage d'imposition conduisent à un allègement fiscal futur de K€ 1 919 calculé au taux de 28,31 %.

Les principaux éléments entraînant un décalage d'imposition sont les suivants :

(en K€)	Accroissement d'Impôt	Allègement d'Impôt	Impôt correspondant
- Provisions réglementées	6 487	-	1 837
- Subventions investissement	4		1
- Provision Indemnité Retraites	-	(13 079)	(3 703)
- Provision Participation	-	-	-
- Provision Restructuration		(63)	(18)
- Autres	-	(127)	(36)
Total	6 491	(13 269)	(1 919)

V - AUTRES INFORMATIONS

5.1 Identité de la société consolidante

La société Parker Hannifin Manufacturing France SAS est consolidée dans les comptes de la société mère du groupe, Parker Hannifin Corporation (USA), Cleveland, Ohio.

5.2 Engagements financiers

Engagements donnés	K€
---------------------------	-----------

Cautions données / Cautions Marchés (Retenue bancaire)	0
--	---

Engagements réciproques	K€
--------------------------------	-----------

Sommes à payer sur commandes d'immobilisations	535
--	-----

5.3 Crédit bail

Aucun contrat de Crédit-bail n'est en cours dans la société.

5.4 Effectif moyen de l'exercice

	2021	2020
Cadres	243	246
Agents de maîtrise	47	56
Employés	223	213
Ouvriers	<u>692</u>	<u>745</u>
Total	1 205	1 260

Ces effectifs comprennent les intérimaires.

5.5 Rémunérations des organes de direction

Le Président n'est pas rémunéré par la société.

5.6 Formation continue :

La société a consacré 0,83 % de sa masse salariale à la formation au titre de l'année civile 2020 soit 7 559 heures, à laquelle s'ajoutent les dépenses de formation non déductibles, les formations Produits, les formations sur poste de travail et certains programmes de développement des compétences organisés par la société.

5.7 Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement de cette annexe :

Aucun événement important n'est survenu, si ce n'est l'acceptation par l'administration fiscale de la demande de réduction des bases du redressement fiscal portant sur l'exercice 2017-2018 mentionnée dans les faits marquants de l'exercice.

PARKER HANNIFIN MANUFACTURING FRANCE SAS
Société par actions simplifiée au capital de 16 862 300 euros
Siège Social : 17 rue des Buchillons, ZI du Mont Blanc, Ville la Grand
74112 Annemasse
523 394 724 RCS Thonon-les-Bains

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 17 DECEMBRE 2021**

Le 17 décembre 2021, au siège social,

La société Parker Hannifin France SAS, société par actions simplifiée au capital de 159 589 976 euros, dont le siège social est sis 142 rue de la Forêt, 74130 Contamine sur Arve, immatriculée sous le numéro 448 863 688 RCS Annecy, représentée par Monsieur Blaise Goupy, Président de la société Parker Hannifin France Holding SAS, elle-même Président de Parker Hannifin France SAS,

Associé Unique de la société Parker Hannifin Manufacturing France SAS (ci-après la « société ») et à ce titre titulaire des 168 623 actions composant le capital social de la société,

Après avoir constaté que le commissaire aux comptes titulaire, la société Deloitte & Associés, dûment convoqué, est absent et excusé.

Et après avoir pris connaissance des documents suivants :

- La copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes
- Les statuts de la société
- Les comptes annuels (le bilan, le compte de résultat, les annexes au bilan et l'inventaire)
- Le rapport de gestion du Président
- Le rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice
- Le projet du texte des décisions

et généralement de tous les documents qui, conformément à la réglementation en vigueur, lui ont été communiqués dans les délais légaux,

Prend les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour ci-après :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2021,
- Affectation du résultat,
- Quitus donné au Président pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021,
- Renouvellement du mandat du Président,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes,
- Conventions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

1ERE DECISION - Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels (bilan, compte de

résultat, annexe au bilan et inventaire) de l'exercice social clos le 30 juin 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 2 613 791,72 euros.

2EME DECISION – Affectation du Résultat

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Bénéfice net comptable de l'exercice	2 613 791,72 euros
- Réserve Légale dotée à concurrence de 10 % du capital soit	0,00 euros

- Solde	2 613 791,72 euros
- Report à nouveau exercice précédent	0,00 euros

- Solde disponible	2 613 791,72 euros
- Dividendes	1 300 000,00 euros

- Solde disponible à affecter au compte Réserve Facultative	1 313 791,72 euros

Le poste Autres Réserves serait ainsi porté à la somme de 105 940 167.33 euros.

En outre, en application des dispositions de l'article 243 du Code Général des Impôts, l'Associé Unique prend acte des distributions de dividendes suivantes effectuées au cours des 3 derniers exercices :

Exercice	2018/2019	2019/2020	2020/2021
Dividendes distribués	0 M€	0 M€	2.5 M €
Date de paiement	-	-	20/01/2021

3EME DECISION – Quitus au Président

En conséquence, l'associé unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat

4EME DECISION – Renouvellement du mandat du Président

L'Associé Unique décide de renouveler le mandat du Président de la société, Monsieur Jacques Dorcier, jusqu'à l'issue de la prochaine décision de l'Associé Unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022.

5EME DECISION – Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes

L'Associé Unique décide de renouveler les mandats :

* Du Commissaire aux Comptes titulaire de la société :

Deloitte & Associés
Tour Majunga
6 Place de la Pyramide
92908 Paris la Défense Cedex

* Du Commissaire aux Comptes suppléant de la société :

BEAS
195 Avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly sur Seine

Pour les six prochains exercices, soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2027.

6EME DECISION - Conventions intervenues directement ou par personnes interposées donnant lieu à l'application de l'article L. 227-10 du Code de Commerce

L'Associé Unique prend acte qu'aucune convention n'a été conclue au titre de l'exercice écoulé.

7EME DECISION – Conventions courantes et conclues à des conditions normales

L'Associé Unique prend acte que les conventions courantes conclues au cours de l'exercice écoulé à des conditions normales au sens de l'article L.227.11 du Code de Commerce ont été communiquées au Commissaire aux Comptes.

8EME DECISION – Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'associé unique approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code qui s'élèvent à un montant global de 161 255.35 euros, ayant donné lieu à un impôt sur les sociétés d'un montant de 45 646.68 euros.

9EME DECISION – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes aux fins d'accomplir toutes les formalités de dépôt, publicité et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre des décisions.



L'Associé Unique
Parker Hannifin France SAS
Représentée par Blaise Goupy

Séparateur



PIECES NON DIFFUSABLES

Expéditeur :

Greffé du Tribunal de Commerce
10 rue de l'Hôtel Dieu BP 60521
74203 THONON LES BAINS CEDEX



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
THONON-LES-BAINS

Références :	D2203100555
Interlocuteur :	KLG
Dossier :	2010B00357 / 523 394 724 RCS
Thonon-les-Bains	PARKER HANNIFIN
MANUFACTURING France	
Vos références :	non indiquées

2010B00357 / 523 394 724

PARKER HANNIFIN MANUFACTURING
France
17 Rue des Buchillons
ZI du Mont Blanc - Ville la Grand
74112 ANNEMASSE

Thonon Les Bains, le 31/01/2022

Madame, Monsieur,

Nous avons le regret de vous retourner par le présent courrier les documents que vous nous avez adressés en vue du dépôt des comptes annuels de la société ci-dessus référencée pour l'exercice clos au 30/06/2021.

En effet, il convient de nous adresser, avec les pièces ci-jointes retournées :

- Veuillez adresser au greffe un exemplaire des comptes avec la mention "copie certifiée conforme à l'original" suivie de la signature du représentant légal.

Lors du retour de votre dossier complété, veuillez simplement joindre la présente lettre, avec un règlement à l'ordre du greffe du tribunal de commerce de Thonon Les Bains d'un montant de 52,69 Euros.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Greffier du Tribunal





Parker Hannifin Manufacturing France SAS
17, Rue des Bûchillons - BP 524
ZI du Mont-Blanc - Ville-la-Grand
FR - 74112 Annemasse Cedex
France
Tél. : +33 (0)4 50 87 80 80
Fax : +33 (0)4 50 37 86 85

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

03 MARS 2022

THONON LES BAINS

Lettre Recommandé A/R : 1A 139 812 7075 1

Greffe du Tribunal de Commerce
10 rue de l'Hôtel Dieu
BP 60521
74200 Thonon les Bains

Annemasse, le 24 février 2022

Objet : Formalités de dépôt des comptes annuels – Parker Hannifin Manufacturing France SAS

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les documents relatifs au dépôt des comptes annuels (exercice clos le 30 juin 2021) de la société Parker Hannifin Manufacturing France SAS :

- Le rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, incluant les comptes annuels, le bilan, le compte de résultat et l'annexe portant la mention « Copie certifiée conforme à l'original » et signé par le représentant légal.
- La décision de l'associé unique du 17 décembre 2021 concernant l'affectation du résultat.

Nous vous joignons un chèque de 45.34 euros (chèque HSBC n°0398711) et de 7.35 euros (chèque HSBC n° 0398712) pour un montant total de 52.69 euros à l'ordre du Tribunal de Commerce de Thonon les Bains, représentant le coût des formalités de dépôt des comptes annuels.

Nous vous remercions de nous faire parvenir la facture acquittée correspondante ainsi que le récépissé de dépôt à l'adresse ci-dessous :

Parker Hannifin Manufacturing France SAS
17 Rue des Buchillons – ZI du Mt Blanc
CS80524 Ville la Grand
74112 Annemasse Cedex
A l'attention de Madame Valérie Schiermeyer

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.


Nadège Dubois
nadege.dubois@parker.com